



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 26 février 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, le représentant de la municipalité des Coteaux, François Deschamps, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire suppléant de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire suppléant de la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, André Bélanger.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et Sébastien Legros, agent de soutien au développement social.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

20-02-26-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 38.

Proposition adoptée.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, souhaite la bienvenue à messieurs André Bélanger, maire suppléant de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, et François Deschamps, représentant de la municipalité de Les Coteaux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-02-26-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 5.5 « Mandat de la table des finances », 19.1 « Nom de la circonscription fédérale Salaberry-Suroît » et 19.2 « Souper régional de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges du 11 mars 2020 » et en retirant les points 13.1.1 « Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Volet projets MRC pour l'optimisation, le développement et l'animation de l'offre nautique sur les lacs Saint-François, Saint-Louis et le fleuve Saint-Laurent pour la saison estivale 2020 », ce point est remis à la séance ordinaire du comité administratif du 11 mars 2020 et 13.1.2 « Développement Vaudreuil-Soulanges - Demande de soutien financier de 115 000 \$ permettant la réalisation des projets liés au canal pour l'année 2020 », ce point sera traité à la rencontre du 12 mars sur les équipements régionaux.

Proposition adoptée.



3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil. Monsieur Beaudoin demande si les membres du conseil désirent relancer la demande pour des mesures de mitigation et de transition auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du dossier de l'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges. La réponse étant négative, ce dossier est considéré clos.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2020 : ADOPTION

20-02-26-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 29 janvier 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

4.1.1 PYRAMIDE DE LA LITTÉRATIE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Madame Francine Pomminville, directrice générale de la Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges, présente le projet Pyramide de la littératie - aide aux devoirs. Ce projet cadrant dans la Politique de développement social et durable a pour objectif de contribuer à la réussite éducative des enfants de la région, initier les bases de l'apprentissage et l'éveil à la lecture, soutenir les enfants du primaire dans la période de devoirs, le tout afin qu'ils puissent connaître du succès dans leur cheminement scolaire et de soutenir les enfants à besoins particuliers.

Le préfet et les membres du conseil saluent l'excellent travail de madame Pomminville et de la Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges.

4.1.2 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) 2019 : DEMANDE DE REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de la MRC, résolution numéro 18-09-26-04, a été adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) afin de financer les opérations du service de taxibus Soulanges dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT la confirmation du MTQ de l'octroi d'une aide financière maximum de 100 000 \$ pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT la bonification annoncée par le MTQ le 4 février 2020 stipulant que l'aide financière maximum du PADTC pour 2019 et 2020 passe de 100 000 \$ à 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;

CONSIDÉRANT la demande du MTQ à la MRC de confirmer les dépenses réalisées et l'achalandage du service pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que le formulaire V-3078 présente le bilan financier ainsi que l'achalandage compilé par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV) pour le circuit de taxibus Soulanges pour l'année 2019;



CONSIDÉRANT que le service de taxibus Soulanges a généré un achalandage de 9 649 déplacements en 2019;

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la MRC, la STSV et les municipalités clientes du taxibus est nécessaire afin d'encadrer l'utilisation de l'aide financière octroyée à la MRC dans le cadre du PADTC;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

de confirmer les données figurant au formulaire V-3078;

de transmettre ledit formulaire au MTQ afin de compléter la reddition de comptes; et

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer une entente avec la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield et les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique afin d'encadrer l'utilisation de l'aide financière octroyée à la MRC dans le cadre du PADTC.

Proposition adoptée.

4.1.3 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) 2020 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière gouvernementale destinée aux MRC pouvant atteindre 375 000 \$ par année pour soutenir l'organisation et l'exploitation du transport collectif régional dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT l'exploitation prévue en 2020 du service de taxibus Soulanges desservant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV);

CONSIDÉRANT que le service prévoit générer 11 580 déplacements en 2020 et que le PADTC prévoit une aide financière d'un maximum de 150 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;

CONSIDÉRANT le budget d'exploitation de taxibus Soulanges en 2020, soit :

Revenus	Dépenses
Contribution des municipalités desservies: 9 062 \$	Exploitation du service : 160 450 \$
Contribution des usagers : 60 000 \$	Frais administratifs : 46 320 \$
Aide financière du MTQ : 137 708 \$	Promotion : 3 322 \$
Total : 206 770 \$	Total : 206 770 \$

CONSIDÉRANT que le budget d'exploitation proposé respecte les conditions de financement du PADTC qui finance un maximum de 66 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT qu'un plan de développement du transport collectif détaillant le service de taxibus Soulanges sera déposé avec la demande de financement au MTQ;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à déposer une demande de financement d'un montant maximum de 150 000 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de financer l'organisation et l'exploitation du service de taxibus Soulanges, tel que détaillé dans son plan de développement du transport collectif et signer les documents requis à la demande.

Proposition adoptée.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 20 JANVIER 2020 : ADOPTION

20-02-26-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité consultatif agricole du 20 janvier 2020.

Proposition adoptée.

5.2 COMPTES RENDUS DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 27 JANVIER ET 30 JANVIER 2020 : ADOPTION

20-02-26-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter les comptes rendus de la table des communications du 27 janvier et du 30 janvier 2020.

Proposition adoptée.

5.3 COMPTES RENDUS DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 28 JANVIER ET 6 FÉVRIER 2020 : ADOPTION

20-02-26-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter les comptes rendus du comité des bâtiments du 28 janvier et du 6 février 2020.

Proposition adoptée.

5.3.1 BÂTIMENT SITUÉ AU 420 SAINT-CHARLES

20-02-26-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de mandater le préfet, le directeur général et la présidente du comité des bâtiments à négocier la cession du bâtiment situé au 420 avenue Saint-Charles, soit avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, soit avec un organisme à but non lucratif (OBNL) et de revenir aux membres du conseil à la séance du 25 mars 2020 avec une proposition;

de demander à la Ville de Vaudreuil-Dorion et aux OBNL intéressés par le bâtiment une date de rencontre et de remettre à la MRC les noms de leurs représentants.

Proposition adoptée.



5.4 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 5 FÉVRIER 2020 : ADOPTION

20-02-26-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table des ressources humaines du 5 février 2020.

Proposition adoptée.

5.5 MANDAT DE LA TABLE DES FINANCES

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, explique le mandat de la table des finances dont elle est présidente. Un document est remis séance tenante expliquant le mandat.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, propose que le tableau des comités et des tables de la MRC soit réadopté à la prochaine séance du conseil, incluant la table des finances et son mandat.

20-02-26-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'inclure la table des finances et son mandat au tableau des comités et des tables de la MRC et que ce tableau soit adopté à la séance ordinaire du conseil du 25 mars 2020.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

20-02-26-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter la liste MRC 20-02-26.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-02-26, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 95-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE



Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que l'avis de motion et le projet de règlement ont eu lieu au dernier conseil et qu'il n'y a aucune modification entre le projet et cette version finale pour adoption.

Il mentionne que des copies du règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

ATTENDU QU'il y lieu de modifier le Règlement numéro 95 afin d'ajuster le montant de la somme d'argent exigée lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation selon le Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 29 janvier 2020 par monsieur Yvon Bériault;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du projet de règlement en date du 24 janvier 2020, en respect de l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 95-4 **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation ou lieu d'affaires :

- 80,55 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$;
- 322,05 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
- 536,75 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
- 1 073,50 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$;
- 42,95 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est inférieure ou égale à 50 000 \$;
- 139,60 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est supérieure à 50 000 \$.

ARTICLE 2

L'article 3 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est de 80,55 \$ lorsque la demande de révision administrative n'est pas visée à l'article 2. »

ARTICLE 3

L'article 6 est abrogé et remplacé par le texte suivant :



« Le présent règlement s'applique à l'égard d'une demande de révision administrative portant sur un rôle d'évaluation foncière ou un rôle de valeur locative applicable à tout exercice financier à compter de 2020. »

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 26 février 2020.

Entrée en vigueur le _____.

Proposition adoptée.

6.2.2 POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1) a pour but d'encadrer la gestion des archives publiques et privées au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les organismes tels les MRC visés par l'article 6 de cette Loi ont l'obligation d'assumer des responsabilités relativement à la gestion de leurs documents, dont notamment, l'adoption et l'application d'une politique de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QU'une politique de gestion documentaire doit comporter les éléments suivants : l'objet de la politique, les objectifs visés, le cadre administratif et légal, les définitions de termes utilisés, le champ d'application, les principes directeurs et les responsabilités;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter la « Politique de gestion documentaire » de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.2.3 CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL 2020 : MODIFICATION

20-02-26-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif 2020 en déplaçant la séance ordinaire du conseil du mercredi 22 avril 2020, 19 h 30, au mercredi 15 avril 2020 à 19 h 30 et la séance ordinaire du conseil du mercredi 27 mai 2020, 19 h 30, au mercredi 6 mai 2020 à 19 h 30;

qu'un avis public de la modification au calendrier des séances du conseil et du comité administratif 2020 **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal et au Règlement numéro 240 de la MRC concernant les modalités de publication des avis publics.

Proposition adoptée.



6.2.4 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services professionnels en évaluation foncière pour les 19 municipalités membres du groupe vient à échéance au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres exige une évaluation qualitative des offres à l'aide d'un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité, les services et l'expérience du fournisseur;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière pour les 19 municipalités membres et **d'adopter** la grille d'évaluation et de pondération.

Proposition adoptée.

6.2.5 RÉSOLUTIONS DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE DANS SA DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) POUR RESTAURER LE CENTRE SPORTIF SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.6 RÉSOLUTION DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES - CONTINUITÉ, MAINTIEN, PÉRENNITÉ ET SÉCURITÉ DU SERVICE DE TRAVERSIER OKA-HUDSON : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 2020-032 de la MRC de Deux-Montagnes faisant état de son soutien à toute initiative visant la continuité, le maintien, la pérennité et la sécurité du service de traversiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges considère aussi que le service de traversiers entre Oka et Hudson constitue un lien essentiel à l'essor économique et social de nos régions et qu'il renforce le lien touristique à usage interrégional;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de dragage affectent cette traverse et qu'ils doivent être adressés de manière urgente afin d'éviter une rupture des services;

CONSIDÉRANT QUE le cycle décisionnel au ministère des Transports du Québec, responsable du dragage, est constamment dans une zone d'ambiguïté, ce qui amène de nombreux reports dans la réalisation des dragages;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'appuyer la MRC de Deux-Montagnes, car la MRC de Vaudreuil-Soulanges tient aussi à faire état de son soutien à toute initiative visant la continuité, le maintien, la pérennité et la sécurité du service de traversiers;

de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, François Bonnardel, afin de clarifier et d'accélérer les procédures liées au dragage, ainsi qu'à la MRC de Deux-Montagnes.

Proposition adoptée.



6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 OFFRE D'ACHAT CONDITIONNELLE DE L'IMMEUBLE SIS AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE, NUMÉRO DE LOT 3765036 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de disposer d'un local pour la sauvegarde des archives municipales et accessoirement régionales et autres;

CONSIDÉRANT QUE le comité des bâtiments a évalué diverses options pour trouver un endroit répondant aux normes de sauvegarde d'archives;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe est équipé de voûtes pouvant répondre aux normes de sauvegarde d'archives;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser la MRC à négocier une offre d'achat conditionnelle à l'inspection de l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous documents relatifs à l'offre d'achat, et ce, sujet aux procédures applicables.

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC - RETARD DANS LE REMBOURSEMENT DU TROP-PERÇU 2019 : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe qu'il y a du retard dans le remboursement du trop-perçu 2019. Il informe que le conseil des ministres aurait adopté le décret sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec le 26 février 2020 et que le trop-perçu devrait être remis sous peu.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CONSULTATION PUBLIQUE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit réviser son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Vu l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie* précisant que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit faire l'objet d'une consultation publique;

POUR CES MOTIFS,



20-02-26-19

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie aux fins de la consultation publique;

de nommer les membres élus du comité de sécurité incendie et civile comme membres de la commission de consultation, soit messieurs Yvan Cardinal, président, Daniel Beaupré, Yvon Bériault, Yvon Chiasson et François Pleau ainsi que madame Danie Deschênes;

de tenir la consultation publique le jeudi 19 mars 2020 à 19 h 30 à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Clet.

Proposition adoptée.

9.2.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2018 : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1er juin 2010;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre un rapport annuel d'activités au ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les autorités locales ont lu et adopté, par résolution, les rapports du SCRSI de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités et la résolution de la Ville de Vaudreuil-Dorion couvrent aussi les activités des municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac et de L'Île-Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités et la résolution de la Ville de Rigaud couvrent aussi les activités des municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres des conseils municipaux ont reçu copie du rapport annuel 2018 et ont pris connaissance de son contenu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du rapport de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter les rapports annuels de l'année 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de transmettre copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel 2018 à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbeault.

Proposition adoptée.

9.2.3 RÉOLUTION DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX - DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DE DÉSIGNER UN CONCILIATEUR CONCERNANT SA TARIFICATION DU SERVICE INCENDIE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 CORRESPONDANCE DU MAIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - PROTECTION EN LIEN AVEC LES INONDATIONS PRINTANIÈRES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

9.3.2 CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est mandataire dans le cadre de l'entente de délimitation des zones inondables pour les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges (portions hors CMM);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière octroyée de 1,5 M\$ ne permet que de réaliser la cartographie de 110,60 km de cours d'eau sur les trois territoires;

CONSIDÉRANT QUE 80 km ne peuvent être cartographiés dans le cadre de l'Entente, par manque de financement;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

de demander un montant additionnel de 930 613 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour réaliser l'ensemble des feuillets de délimitation des zones inondables des trois territoires afin que 100 % des territoires touchés par des épisodes d'inondation puissent bénéficier d'une cartographie à jour de la zone inondable;

de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Yannick Gignac, ainsi qu'aux MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes pour appui.

Proposition adoptée.

10. COUR MUNICIPALE

10.1 RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ (RMH) 399-2020 CONCERNANT LA CIRCULATION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe qu'il est demandé aux municipalités de la MRC de débiter le processus d'adoption de leur règlement relatif à ce RMH afin qu'ils soient entrés en vigueur pour le 1^{er} juin 2020.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 TRAVAUX D'AFFAIBLISSEMENT PRÉVENTIF DU COUVERT DE GLACE PAR FORAGE SUR LES RIVIÈRES DELISLE ET ROUGE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'affaiblissement préventif du couvert de glace par forage sur les rivières Delisle (bassin 1) et Rouge (bassin 3) dans les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux;



CONSIDÉRANT l'étude d'expertise de pré-affaiblissement qui sera réalisée dans les prochains jours et qui précisera la nécessité et les secteurs à affaiblir par forage sur les rivières Delisle et Rouge;

CONSIDÉRANT le Règlement de la gestion contractuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 50 % du ministère de la Sécurité publique pour des travaux d'affaiblissement préventifs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

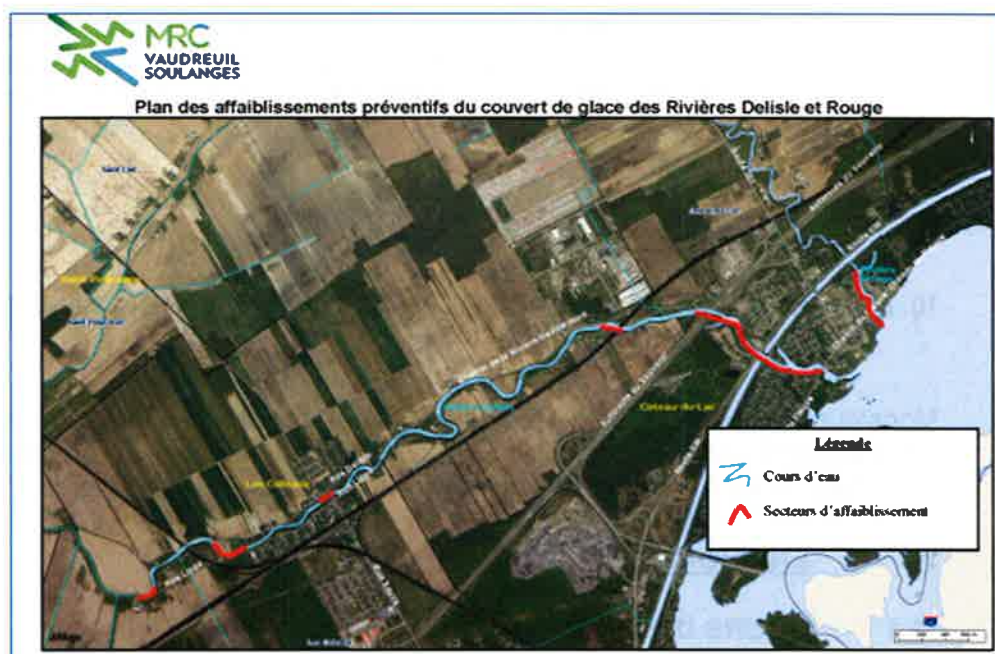
POUR CES MOTIFS,

20-02-26-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer le contrat relatif aux travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace par forage, si jugé nécessaire suite au rapport d'expertise, sur les rivières Delisle et Rouge dans les municipalités des Coteaux et de Coteau-du-Lac à la compagnie *Hydro Météo* pour un montant maximal de 36 028,57 \$, incluant les taxes applicables; et

d'affecter les sommes aux bassins suivants :

- 25 122,04 \$ au bassin 1 : Coteau-du-Lac : (6,78 %), Les Coteaux (4,81 %), Saint-Clet (2,35 %), Saint-Polycarpe (41,37 %), Saint-Télesphore (11 %), Saint-Zotique (2,36 %), Sainte-Justine-de-Newton (31,34 %);
- 10 906,53 \$ au bassin 3 : Coteau-du-Lac : (19 %), Saint-Clet (46,17 %), Saint-Lazare (11,65 %), Sainte-Justine-de-Newton (6,52 %) et Sainte-Marthe (16,67 %).



Proposition adoptée.

11.1.2 FIN DES ENTENTES INTERMUNICIPALES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE POUR LA GESTION DES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU, BASSINS VERSANTS 1, 13, 21 ET 26 : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, annonce que la Municipalité de Saint-Zotique a informé la MRC de vouloir mettre fin aux ententes intermunicipales pour la gestion des travaux sur les cours d'eau, bassins versants 1, 13, 21 et 26 à compter du 1er mars 2020 et que la MRC reprend ainsi la gestion de ces cours d'eau.



11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) ET DES MULTILOGEMENTS : RETOUR SUR L'OCTROI DE CONTRAT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un retour l'octroi de contrat pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables des industries, commerces et institutions (ICI) et des multilogements. Il rappelle que le préfet avait été mandaté à rencontrer Enviro Connexions afin de négocier le contrat à la baisse puisque l'entreprise a été seule à soumissionner. Le montant de la soumission était de 4 024 230,60 \$ et après négociation, le contrat a été conclu au montant de 3 755 387,99 \$, soit une baisse de 268 842,61 \$.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 RÉOLUTIONS DES VILLES DE PINCOURT ET DE L'ÎLE-PERROT - DEMANDE DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À PINCOURT : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe que les résolutions des villes et municipalité de l'île Perrot seront déposées à la Société de gestion des matières résiduelles pour analyse et qu'une proposition sera soumise au conseil de la MRC.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 229-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 229 - MONT RIGAUD

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, informe que l'avis de motion et le projet de règlement ont eu lieu au dernier conseil et qu'il n'y a aucune modification entre le projet et cette version finale pour adoption. Il mentionne que des copies sont disponibles à l'arrière de la salle.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 229 est en vigueur depuis le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'introduire des exclusions partielles de l'application du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la MRC par l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) pour le contenu de ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par madame **Danie Deschênes** le 29 janvier 2020, que copie du présent règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que le Règlement numéro 229-2 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 229 - Mont Rigaud **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le chapitre 2 du Règlement numéro 229 est modifié par l'insertion de l'article 2.2 qui se lit comme suit :

« 2.2 Exclusions partielles

Les exclusions partielles suivantes s'appliquent :

- 1) les lots 3 607 731, 3 608 008, 3 608 009, 3 608 832, 3 608 879, 3 609 643, 3 610 535, 3 610 569, 4 492 771 et 5 029 967 du cadastre du Québec, dont les limites sont illustrées à l'annexe 3 du présent règlement, sont exclus de l'application de l'article 3.4.2. Cette exclusion partielle est cependant conditionnelle au respect des conditions suivantes :
 - a. les dispositions de l'article 3.4.3 s'appliquent à ces lots, à l'exception des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa, en tenant compte des adaptations nécessaires;
 - b. le nombre de bâtiment principal pouvant être construit sur chacun de ces lots est limité à un (1) par lot. ».

ARTICLE 2

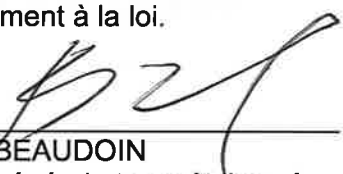
Le règlement est modifié par l'ajout de l'Annexe 3, le tout tel qu'il apparaît à l'Annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



PATRICK BOUSEZ,
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 26 février 2020.

Entré en vigueur le _____.

ANNEXE A du Règlement numéro 229-2

« ANNEXE 3 »

Lots visés par l'article 2.2, al.1 (1) : lots exclus de l'application de l'article 3.4.2

1. Limites du lot **3 607 731**
et ses valeurs écologiques



2. Limites du lot **3 608 008**
et ses valeurs écologiques



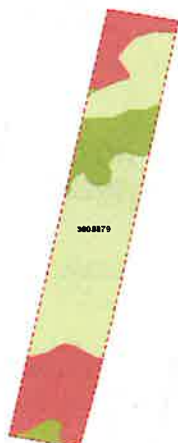
3. Limites du lot **3 608 009**
et ses valeurs écologiques



4. Limites du lot **3 608 832**
et ses valeurs écologiques



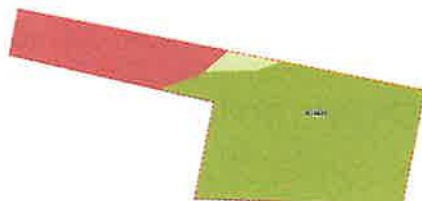
5. Limites du lot **3 608 879**
et ses valeurs écologiques



6. Limites du **3 609 643**
et ses valeurs écologiques



7. Limites du lot **3 610 535**
et ses valeurs écologiques



8. Limites du lot **3 610 569**
et ses valeurs écologiques





**9. Limites du lot 4 492 771
et ses valeurs écologiques**



**10. Limites du lot 5 029 967
et ses valeurs écologiques**



Légende	
Valeurs écologiques	
	Très faible et faible
	Moyenne
	Très élevée
	Élevée
	Lots identifiés
	Matrice graphique

Proposition adoptée.

12.2.2 RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - ACTIVITÉS MINIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire relatives aux activités minières;

CONSIDÉRANT QUE selon l'application des orientations gouvernementales en matière d'activités minières, la MRC doit autoriser les activités minières sur le mont Rigaud et dans les zones de recharge de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif agricole (CCA) et de la table régionale d'aménagement qui recommandent au conseil de ne pas autoriser d'activités minières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les différents aspects à analyser au niveau légal notamment la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues en février 2020 avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest et du sous-ministre à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'habitation, monsieur Stéphane Bouchard;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de mandater le cabinet Dentons Canada S.E.N.C.R.L. afin d'accompagner la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour définir les moyens d'assurer l'interdiction d'exploration et d'exploitation minière sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.



12.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - DEMANDE D'ENTENTE POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution AGA-2019-09-26/17 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demandant au gouvernement de reconnaître le rôle des municipalités et des MRC dans la préservation du patrimoine bâti et d'adopter des programmes de financement afin d'assurer la préservation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT la création du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* le 5 décembre 2019 par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à soutenir les MRC et les municipalités à contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit une enveloppe de 30 M\$ sur trois ans afin de soutenir la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (volet 1a) et de propriété municipale (volet 1b) et l'embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis une lettre d'intention au MCC le 7 février dernier afin de se prévaloir de l'aide financière maximale pour l'ensemble des volets de ce programme, et ce, pour une durée de trois ans, selon les recommandations de la table régionale d'aménagement et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce programme, la contribution du gouvernement représente 50 % de l'enveloppe budgétaire de l'entente et la contribution maximale de la MRC représente 50 %, et ce, en fonction des fonds disponibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du gouvernement peut atteindre 60 % lorsqu'un des bénéficiaires des volets de l'entente est une municipalité dont l'indice de vitalité économique est négatif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC compte une municipalité avec un indice de vitalité économique négatif, soit Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre une demande d'entente au programme 2019-2020 du MCC est le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC présentera une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de financer jusqu'à 30 % de l'enveloppe budgétaire des volets 1a et 2 de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les sommes associées à la contribution maximale de la MRC dans le cadre de ce programme sont disponibles au Fonds des politiques;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser la MRC à soumettre au MCC :

- Une demande d'entente dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour une durée de trois ans débutant en 2019-2020 pour les volets suivants :
 - Volet 1 : Entente pour la restauration du patrimoine immobilier
 - Sous-volet 1a : Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée
 - Sous-volet 1b : Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale



- Volet 2 : Entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier ;

de demander au MCC une aide financière de 826 900 \$ en fonction des sommes annuelles suivantes :

- **192 166 \$** par année dans le cadre du sous-volet 1a : restauration du patrimoine immobilier de propriété privée ;
- **38 467 \$** par année dans le cadre du sous-volet 1b : restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale ;
- **45 000 \$** par année dans le cadre du volet 2 : entente pour l'embauche d'un(e) agent(e) de développement en patrimoine immobilier ;

de déposer une demande au FARR afin de bonifier l'entente du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* de 30% pour les volets 1a et 2;

d'autoriser la MRC à contribuer à une somme maximale de 400 000 \$ dans le cadre de l'entente du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer les documents de l'entente avec le MCC ainsi que ceux de la demande d'aide financière au FARR;

d'assurer que la seule ville ayant déposé une demande dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, soit Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, ne soit pas pénalisée;

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - VOLET PROJETS MRC POUR L'OPTIMISATION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DE L'OFFRE NAUTIQUE SUR LES LACS SAINT-FRANÇOIS, SAINT-LOUIS ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT POUR LA SAISON ESTIVALE 2020 »

Ce point est remis à la séance ordinaire du comité administratif du 11 mars 2020 .

13.1.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE 115 000 \$ PERMETTANT LA RÉALISATION DES PROJETS LIÉS AU CANAL POUR L'ANNÉE 2020 : POSITIONNEMENT

Ce point sera traité à la rencontre du 12 mars 2020 sur les équipements régionaux.

13.1.3 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES - PORTRAIT DES ESPACES INDUSTRIELS VACANTS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND MONTRÉAL - DEMANDE DE CORRECTION À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

13.1.4 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES - SUBVENTIONS OCTROYÉES DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2015-2020 - PROPOSITION DE MODIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA MRC : AUTORISATION



CONSIDÉRANT la résolution no 20200211-CA-03 de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) proposant d'apporter des modifications aux subventions octroyées dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2020;

POUR CE MOTIF,

20-02-26-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

d'autoriser les modifications suivantes aux subventions octroyées dans le cadre du FDT 2015-2020 et de permettre à DEV d'engager 15 045,50 \$ aux dépenses relatives à ses mandats d'accompagnement de la table du canal de Soulanges et des projets de développement touristique :

Demandeur	Titre Du Projet	Montant Octroyé (\$)	Montant Non Utilisé (\$)
Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges	Mise en place d'un service de rapprochement voisinage/gardiennage	8 350 \$	2 087,50 \$
Centre prénatal et jeunes familles	Jardins communautaires intergénérationnels	2 395 \$	2 395 \$
CALVS	Chantons ensemble / Sing Along	10 600 \$	2 650 \$
MRC	Fonds d'innovation et de développement touristique (FIDT)	60 000 \$	7 913 \$
			15 045,50 \$

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 SERVICE 2-1-1 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019 : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

14. HABITATION

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

16.1 INVITATION AU RASSEMBLEMENT ANNUEL DES MUNICIPALITÉS ET MRC DE LA COURONNE SUD SUR LE THÈME DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - 15 MAI 2020 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

16.2 ENTENTE INTER-MRC CONCERNANT LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'étudier et d'harmoniser ses prises de position régionales et ses interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et des gouvernements avec celles des MRC qui forment la Couronne Sud;



CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des MRC de continuer à faire partie du comité appelé TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD (TPECS) pour étudier et harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la CMM et de lui garantir les ressources nécessaires et utiles à ses buts;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de 74 968,64 \$ pour l'année 2019 et de 77 033,00 \$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au poste budgétaire 02 110 00 494;

CONSIDÉRANT que les articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) autorisent les MRC à conclure des ententes intermunicipales dans ce domaine;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **réaffirme** sa volonté de continuer à faire partie de la TPECS conjointement avec les autres MRC formant la Couronne Sud, dans le but d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et des gouvernements ;

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à contribuer à cette entente aux montants de 74 968,64 \$ pour l'année 2019 et de 77 033 \$ pour l'année 2020;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente inter MRC – TPECS.

Proposition adoptée.

16.3 LETTRE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD ADRESSÉE À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

18.1 ENTENTE ENTRE LE CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - OPTION DE RENOUVELLEMENT ANNÉES 2020 ET 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) mandatant le CACVS pour effectuer la mise en oeuvre et la promotion de la Politique culturelle de la MRC est arrivée à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une possibilité de renouvellement pour deux années additionnelles;

POUR CES MOTIFS,

20-02-26-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à renouveler l'entente entre le CACVS et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les deux années optionnelles, soit 2020 et 2021, comme prévu au contrat initial.

Proposition adoptée.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 NOM DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE SALABERRY-SUROÏT

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, demande un retour sur les discussions concernant le nom de la circonscription fédérale Salaberry-Suroît. Les membres du conseil sont d'accord que la région de Soulanges perd son identité dans cette appellation de circonscription et la région a besoin d'être représentée.

20-02-26-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de demander au directeur général des élections du Canada, monsieur Stéphane Perrault, de modifier le nom de la circonscription fédérale Salaberry-Suroît afin d'y retrouver le nom de Soulanges;

de transmettre copie de la présente résolution à la députée de Salaberry-Suroît, madame Claude DeBellefeuille, ainsi qu'au député de Vaudreuil, monsieur Peter Schiefke.

Proposition adoptée.

19.2 SOUPER RÉGIONAL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 11 MARS 2020

Monsieur Patrick Bousez, préfet, lance l'invitation au souper régional de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 11 mars 2020. Messieurs Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Pierjean Savard, président de la CCIVS, ainsi que monsieur Bousez seront panellistes à cette soirée.

20. RAPPORT DES ÉLUS

20.1 RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un suivi sur la rencontre tenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest. Cette rencontre a été organisée grâce à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard. Les sujets discutés concernaient entre autres l'aménagement du territoire, dont les mines et le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ainsi que les inondations et la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Monsieur Bousez informe qu'une autre rencontre avec la ministre Andrée Laforest a eu lieu la semaine précédente en préparation à d'éventuelles inondations au printemps 2020. Cette rencontre a été organisée grâce à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, et à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard.



20.2 LIVRE "CANADIAN WOMEN NOW AND THEN" - MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME JULIE LEMIEUX, MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, annonce faire partie des 108 femmes du livre *Canadian Women Now and Then*. Ce livre destiné aux enfants de 9 à 12 ans raconte les histoires fascinantes de femmes d'hier à aujourd'hui qui ont marqué l'histoire canadienne.

20-02-26-30 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adresser une motion de félicitations à madame Julie Lemieux pour avoir été sélectionnée parmi les 108 femmes canadiennes du livre *Canadian Women Now and Then*, ainsi que pour son histoire captivante.

Proposition adoptée.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20-02-26-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Deschamps**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 15.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier